

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNOU EN SOLOGNE
SEANCE DU 09 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt trois, le neuf juin à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de VERNOU-EN-SOLOGNE, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEGUINE, Maire.

PRESENTS : Mme RUET Martine, Mr CHARPENTIER Jeannick, Mr GUICHARD Anthony, Mme COURCELLES Kathaleen, Mr MOREAU Laurent, Mr COIGNARD Patrick, Mr PETITFRERE Jacques, Mr RENAULT Etienne, Mme CLOUET Magali.

ABSENTS-EXCUSES : Mr PICAUD Arnaud donne pouvoir à Mr DEGUINE Nicolas;
Mme BERTIN Julie donne pouvoir à Mr GUICHARD Anthony ;
Mr BONARD Jean-Sébastien donne pouvoir à Mr RENAULT Etienne ;
Mr BOURDERIOUX Nicolas

SECRETAIRE : Mme RUET Martine

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
05/06/2023	05/06/2023	14	10	4	3

Le quorum est atteint.

2023-34 : Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, le 24 septembre 2023

Monsieur le Maire rappelle que l'élection de deux sénateurs représentant le département de Loir-et-Cher se déroulera le dimanche 24 septembre 2023.

L'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux a été fixée au vendredi 9 juin 2023 par décret n°2023-257 du 6 avril 2023.

Le nombre de délégué varie selon la population de la commune : en l'occurrence, la commune de Vernou-en-Sologne doit procéder à l'élection de **3 délégués titulaires** et **3 suppléants**.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, **au scrutin secret majoritaire à deux tours**. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Monsieur le maire a constaté avant l'ouverture du scrutin que les listes de candidats, annexées au procès-verbal, avaient été déposées. Les listes sont les suivantes :

- Candidats pour l'élection des délégués titulaires

Mr Nicolas DEGUINE, Mr Jeannick CHARPENTIER, Mr Anthony GUICHARD

- Candidats pour l'élection des suppléants

Mme Julie BERTIN, Mme Martine RUET, Mme Kathaleen COURCELLES

1. Mise en place du bureau électoral :

Le Maire indique que le bureau électoral est composé de 2 conseillers municipaux les plus âgés, il s'agit de Mr Jacques PETITFRERE et Jeannick CHARPENTIER et les 2 conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir Anthony GUICHARD et Kathaleen COURCELLES.

2. Election des délégués

Le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de trois délégués.

Les candidats sont : Nicolas DEGUINE, Jeannick CHARPENTIER et Anthony GUICHARD

Après dépouillement, résultat des votes du 1^{er} tour pour la désignation des délégués :

Nombre total de bulletins :	Nombre de bulletins blancs :	Nombre de bulletins nuls :	Nombre de suffrages exprimés :	Majorité absolue :
13	0	0	13	7

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres et en toutes lettres	
CHARPENTIER Jeannick	13	Treize
DEGUINE Nicolas	13	Treize
GUICHARD Anthony	13	Treize

Mr CHARPENTIER Jeannick ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et déclare le mandat.

Mr DEGUINE Nicolas ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et déclare accepter le mandat.

Mr GUICHARD Anthony, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé(e) élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et déclare accepter le mandat.

3. Elections des suppléants :

Le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de trois suppléants.

Les candidats sont : Julie BERTIN, Martine RUET, Kathaleen COURCELLES

Après dépouillement, résultat des votes du 1^{er} tour pour la désignation des suppléants :

Nombre total de bulletins :	Nombre de bulletins blancs :	Nombre de bulletins nuls :	Nombre de suffrages exprimés :	Majorité absolue :
13	0	0	13	7

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres et en toutes lettres	
RUET Martine	13	Treize
COURCELLES Kathaleen	13	Treize
BERTIN Julie	12	Douze

Mme RUET Martine, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales et déclare accepter le mandat.

Mme COURCELLES Kathaleen ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales et déclare accepter le mandat.

Mme BERTIN Julie, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales et déclare accepter le mandat.

Fin de la séance à 19h19

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Nicolas DEGUINE

Martine RUET